

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **29**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **19/09/2018**

**OBJET : MODIFICATION DELIB.81/17 ACQUISITION
TERRAINS ZAE ESPASSOLES A LA VILLE DE THUIR**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 27 SEPTEMBRE, le
Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à
18h45 en session ordinaire à THUIR, sous la
Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) -
TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD
(Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) -
TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) -
PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) -
FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT,
RUIZ, MON, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) –
LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD,
ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL
L.FERRER (Thuir) à R.LEMORT
S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ
T.VOISIN (Thuir) à N.MON
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Excusés:

BELLEGARDE Patrick (Passa)

Absents:

PUJOL Jean-Luc (Fourques)
CRUCQ Nadine (Fourques)
P.MAURY (Thuir)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est
adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

**MODIFICATION DE DELIBERATION N° 81/2017 ACQUISITION DE TERRAINS A LA
VILLE DE THUIR - ZAE LES ESPASSOLES**

VU les statuts de Communauté de Communes des Aspres, et notamment sa compétence obligatoire en matière de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités,

VU la délibération n°81/2017 du Conseil Communautaire actant l'acquisition de terrains à la commune de THUIR sur la Zone des Espassoles

VU la délibération n°05/2018 autorisant la vente d'une partie de ces terrains à la SCI THUIRINOIS sur la zone d'activités Les Espassoles

Le Président **RAPPELLE** la décision du Conseil Communautaire d'acquérir auprès de la ville de THUIR plusieurs parcelles sur la zone des Espassoles, et en vendre une partie à la SCI Thuirinoise (Hôtel des Espassoles) pour extension.

Il **RAPPELLE** qu'il était convenu de faire intervenir un géomètre expert afin de délimiter précisément les limites de ces parcelles. A l'issue de son intervention, une division parcellaire a été réalisée, modifiant la numérotation cadastrale des parcelles définies et précisant leur volume. Afin d'autoriser la vente par la commune de THUIR à la Communauté, la Ville de THUIR par délibération du 26 Septembre 2018 a modifié sa délibération initiale et autorisé la vente des parcelles nouvellement cadastrées à la Communauté.

Il est alors proposé de modifier la délibération initiale n°81/2017 du Conseil Communautaire pour être en conformité avec les références devenues définitives telles que ci-dessous :

- Partie de la Parcelle AI 378 devenue AI 387 (elle-même divisée en AI392 et AI391) pour 12 056m² à 20€/m²
- Partie de la Parcelle AI 118 devenue AI389, pour 963m² à 5€/m².

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
AI	389	Las Espassoles			09	63
AI	391	Las Espassoles			33	37
AI	392	Las Espassoles			87	19
Contenance totale				1	30	19

Soit un prix total de 245.935 €.

La délibération n°5/2018 fixant la vente d'une partie de ces terrains à la SCI THUIRINOIS est inchangée. Seules les références cadastrales seront à adapter dans l'acte notarié par rapprochement avec la présente délibération.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTE l'acquisition des parcelles sises en AI389 pour 963m², AI 391 pour une contenance de 3337m² et AI392 pour une contenance de 8 719m² au prix global de 245 935 €.

ET Les prévisions budgétaires étant inscrites au Budget annexe 2018 LES ESPASSOLES,

AUTORISE son Président à signer l'acte d'acquisition à intervenir et toutes pièces attachées à cette affaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
066-246600449-20180927-103-2018Modif81-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2018

Le Président,

René OLIVE

